

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2016

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la boursière ainsi qu'à la secrétaire communale.

Le président explique que le public doit s'asseoir sur les côtés de la salle et non pas parmi les conseillers. Il rappelle également que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016
3. Communications de la Municipalité
4. Fixation des indemnités du Conseil communal
5. Budget 2017
6. Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement
7. Propositions individuelles
8. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. Les 35 sont présents.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016

Décision : Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

M. Thierry Salzman, syndic, informe que Mme Mélanie Crausaz, municipale, est excusée ce soir.

M. Jérôme Harmel, municipal, souhaite faire le point sur l'avancement des travaux dans l'ancien collège :

Les délais convenus avec l'architecte sont respectés. La 3^{ème} dalle a été coulée et les murs du 3^{ème} étage sont en cours de montage. Les travaux vont être suspendus pendant les fêtes de fin d'année en raison des vacances de l'entreprise Bollini.

Quelques photos sont projetées dans la salle afin de présenter l'avancement des travaux du début du projet jusqu'à ce jour. Une simulation du résultat final est également montrée. Les couleurs choisies (tons un peu plus chauds) ont été soumises au SIPAL il y a environ 15 jours. La Municipalité est dans l'attente d'une réponse de leur part.

M. Jérôme Harmel tient à préciser que le budget est actuellement respecté.

M. Julien Burnens, municipal, informe que la Municipalité a reconduit le mandat de la commission salubrité composée de Mme Francine Viquerat, M. Claude Crausaz et M. Michel Genoud.

Le président profite de ce point à l'ordre du jour pour rappeler que les documents envoyés par e-mail peuvent toujours être obtenus en version papier. Si cela est souhaité, les conseillers peuvent s'annoncer auprès de la secrétaire du Conseil communal. Par la même occasion, le président communique les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2017 :

- 14 mars 2017
- 13 juin 2017
- 3 octobre 2017
- 12 décembre 2017

4. Fixation des indemnités du Conseil communal

Le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à Mme Christelle Gobalet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont elle fait partie.

Le président remercie Mme Christelle Gobalet pour la lecture du rapport et lit un extrait de l'article 49 du règlement du Conseil communal qui est en relation avec le point 4 de cet objet. Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision :

Le point 1 stipulant que les conseillers communaux touchent un jeton de présence de CHF 25.- par séance est accepté à l'unanimité.

Le point 2 stipulant que les membres du bureau ou d'une commission sont rémunérés à l'heure de commune qui est actuellement de CHF 25.- pour tous travaux effectués hors des séances ordinaires est accepté à l'unanimité.

Le point 3 stipulant que le président et la secrétaire sont rémunérés CHF 35.- de l'heure y compris lors des séances ordinaires est accepté à l'unanimité.

Le point 4 stipulant que le montant de l'amende infligée à tout membre qui ne s'excuse pas au préalable après un avertissement selon l'article 49 du règlement du Conseil communal est fixé à CHF 25.- est accepté à l'unanimité.

Le point 5 stipulant que le montant des indemnités énoncé sera effectif dès le 1^{er} juillet 2016 est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2017

Le préavis municipal, le budget ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à Mme Christelle Gobalet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont elle fait partie.

Le président remercie Mme Christelle Gobalet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Claude-Alain Bugnon s'étonne de ne pas avoir trouvé le budget sur le site de la commune. Quelques personnes de la Municipalité et du bureau du Conseil lui confirment que ce document est bien en ligne et ce depuis plusieurs jours déjà. M. Claude-Alain Bugnon en prend note et demande à la boursière s'il serait envisageable de connaître l'état actuel du budget et du résultat 2016 afin de pouvoir prendre une décision quant au budget 2017. Le syndic prend la parole pour expliquer qu'il est difficile de donner une estimation définitive de 2016 en raison de plusieurs éléments encore inconnus pour l'année 2016. La boursière complète en indiquant qu'il n'est effectivement pas possible de donner un chiffre avant la clôture car ce genre de comptabilité comporte un décalage d'une année. Le syndic précise que les dépenses de la Municipalité n'ont pas dépassé le montant budgété hormis les frais liés aux problèmes d'éclairage survenus dans le village. Toutefois, pour compenser cette dépense, les travaux prévus sur la route menant au restaurant des Peupliers ont été reportés pour éviter un dépassement budgétaire.

Mme Nicole Oulevay prend la parole pour dire qu'elle trouve important de poser des questions sur le budget surtout maintenant que la commune de Bavois est passée d'un Conseil général à un Conseil communal et que les 35 conseillers présents ont été élus par le peuple car il s'agit là du seul moyen permettant de se rendre compte si la commune est plutôt dépensière ou économe et de voir vers quelle direction celle-ci se dirige. Ensuite, Mme Nicole Oulevay demande à la commission de gestion et finances s'il existe une norme de l'Etat ou autre relative aux 5% de dépassement évoqué dans son rapport. M. Alberto De Pascali répond qu'il n'existe pas un réel seuil. La commission a cité ce chiffre de 5% sur la base de ce qui se faisait les années précédentes au Conseil général.

Mme Nicole Oulevay dit qu'il existe des domaines où la commune ne peut pas avoir une grande influence (péréquation financière, entrée d'impôts par exemple). Par contre, elle souhaite avoir des précisions sur des points où la commune a le pouvoir de prendre des décisions :

a) personnel communal

Mme Nicole Oulevay dit avoir pris connaissance que le taux d'occupation du personnel communal va augmenter. Elle ne remet pas en question ce besoin mais aimerait rendre la commune attentive au fait qu'il peut être difficile de revenir en arrière (réduction du taux d'activité ou licenciement) une fois que le taux d'occupation des personnes concernées a été augmenté.

Le syndic explique que le taux d'occupation de la secrétaire municipale a été augmenté de 5% car elle se trouvait de façon récurrente avec des heures supplémentaires qu'elle avait de la peine à reprendre.

Mme Nicole Oulevay précise qu'elle ne faisait pas allusion au secrétariat communal.

Le syndic répond qu'en dehors de ses explications concernant le secrétariat, le poste de concierge va subir un changement en raison du départ à la retraite de l'actuelle concierge. La procédure d'engagement d'une nouvelle personne est en cours. Le taux d'occupation de 50% est maintenu mais la conciergerie de la future UAPE figurera peut-être également dans le cahier des charges du/de la futur/e concierge, raison pour laquelle une augmentation de 10% du taux d'activité du poste de concierge a été prévue au budget. Cela dépendra si le réseau AJOVAL fera appel à une entreprise externe pour la conciergerie de l'UAPE ou si cette tâche reviendra au/à la concierge de Bavois.

b) ancien collègue

Mme Nicole Oulevay remercie M. Jérôme Harmel pour les photos et explications relatives à l'avancement des travaux. Toutefois, elle dit avoir quelques inquiétudes et questions au sujet des charges financières portées au budget. En effet, elle trouve les loyers relativement bas et compte tenu des chiffres figurant au budget, elle aimerait savoir comment les loyers ont été fixés et s'il existe des normes.

Le syndic explique qu'il y a effectivement une norme à ne pas dépasser au niveau du loyer de façon à ce que les résidents puissent toucher des prestations complémentaires. Vu la surface et l'emplacement de ces appartements, les chiffres définis sont effectivement situés dans la fourchette basse du marché mais les montants restent cohérents par rapport au marché actuel. De plus, la Municipalité a décidé de ne pas fixer des loyers trop élevés afin d'éviter que les appartements restent inoccupés en raison d'un loyer inadapté et aussi pour permettre de mettre cette structure à disposition des personnes en ayant besoin. Le syndic précise encore que les chiffres figurant au budget sont calculés sur 4 mois étant donné que la mise en fonction de l'UAPE est prévue pour la rentrée scolaire 2017.

c) chaleur dans les bâtiments communaux

Mme Nicole Oulevay se dit un peu surprise du fait qu'une climatisation va être installée dans le bâtiment de l'administration communale vu qu'il s'agit d'une construction récente répondant aux normes Minergie. Par conséquent, elle aimerait savoir si cela va aussi être nécessaire dans le bâtiment de l'ancien collègue vu qu'il a été fait appel à la même architecte pour les deux bâtiments. Le syndic explique que la grande différence entre les deux bâtiments réside dans la surface vitrée. En raison de cette importante surface vitrée et du fait que l'aération ne peut pas se faire de manière traversante, une chaleur importante est rapidement présente dans les locaux du bâtiment de l'administration communale, d'où la nécessité d'y apporter une modification. Mme Nicole Oulevay rappelle que le fait de garder les fenêtres fermées en été peut déjà éviter une accumulation de chaleur à l'intérieur. Elle se pose aussi des questions concernant la ventilation installée à l'administration communale. M. Jérôme Harmel prend la parole pour donner une petite explication technique expliquant pourquoi la ventilation en service n'est pas suffisante et quels changements vont être apportés. Ces changements vont être effectués afin d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif.

Mme Nicole Oulevay souhaitait soulever ce point pour éviter qu'une situation similaire ne se reproduise dans l'ancien collègue. M. Jérôme Harmel répond qu'il s'agit de deux constructions très différentes et qu'il ne pense pas que ce problème se présentera dans l'ancien collègue.

Daniel Schwab informe que la commission de gestion et finances dont il fait partie s'est effectivement interrogée sur la question de l'augmentation du taux d'occupation du personnel communal. Toutefois, une explication assurant que cette augmentation pourrait éviter de faire de la sous-traitance avec des entreprises et par conséquent de payer un taux horaire plus important que celui du/de la futur/e concierge a permis à la commission d'accepter cette solution.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat à l'unanimité.

6. Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement

Le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à Mme Christelle Gobalet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et finances dont elle fait partie.

Le président remercie Mme Christelle Gobalet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

Le syndic souhaite donner une précision concernant le plafond d'endettement. Il explique que la dette actuelle ainsi que les engagements déjà consentis (fin des travaux de l'ancien collège et la STEP) ainsi que les hypothèses budgétaires prudentes pour les 4 prochaines années donnent un endettement de CHF 6'500'000.- sans aucun autre investissement. Vu qu'un montant de CHF 1'600'000.- est prévu pour l'éventuelle adhésion à l'AIAE, un montant d'endettement de CHF 8'100'000.- serait atteint en fin de législature. Le montant de CHF 9'000'000.- permet par conséquent d'avoir un peu de marge.

Mme Nicole Oulevay a une question. Avant de la poser, elle suggère à la commission de gestion et finances de mieux détailler leurs rapports afin de pouvoir prendre connaissance des questions posées à la Municipalité lors de leurs rencontres, ceci afin d'éviter des questions posées à double. Ensuite, Mme Nicole Oulevay aimerait savoir si un plan d'investissement a été fait et, le cas échéant, si celui-ci est disponible.

Le syndic informe que tout dépendra de la décision d'adhérer ou non à l'AIAE. Si tel est le cas, il n'y aura probablement pas d'autres investissements pendant cette législature. Par contre, dans le cas contraire, les investissements prévus sont :

- La fin du séparatif sur la route allant jusqu'à Marterey car il s'agit du dernier tronçon du séparatif qui n'est pas encore réalisé dans le village (coût entre CHF 1'000'000.- et CHF 1'200'000.-)

ou

- La réfection de la grande salle

Mme Nicole Oulevay aimerait savoir si le plan d'investissement prévoit une marge pour des travaux liés à la route et à l'augmentation de la circulation dans le village. Elle se réfère notamment aux récentes constructions ainsi qu'au projet de construction de M. Lombard.

Le syndic répond que la circulation liée au projet de construction de M. Lombard se fera par l'ancienne piste de chantier. Il estime toutefois qu'il n'est pas judicieux d'y apporter des modifications de manière disproportionnée. En ce qui concerne le cheminement des piétons sur la route menant à Marterey, ces travaux seront remis à l'ordre du jour, le cas échéant. Sinon, il n'y a pas d'autres investissements prévus nécessitant de gros investissements actuellement.

Daniel Schwab rassure en expliquant que là aussi la commission de gestion et finances s'est renseignée sur ce sujet et peut confirmer que tout projet ou tout investissement lié au plafond d'endettement devra au préalable passer au vote devant le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le plafond d'endettement brut pour les emprunts fixé à CHF 9'000'000.- est accepté à l'unanimité.

Décision : le plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements fixé à CHF 2'000'000.- est accepté à l'unanimité.

7. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

8. Divers

M. Alberto De Pascali demande s'il va y avoir un premier remboursement des parts relatif au rendement du toit de la déchetterie et si des résultats de la production électrique sont disponibles. Le syndic répond par l'affirmative et propose de faire un petit rapport sur la production effective de ce toit lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Dominique Job demande quand est-ce que la commission énergie sera à nouveau sollicitée. Le syndic explique que les commissions sont sollicitées lorsque le besoin se présente. Le moment venu, la Municipalité convoquera les personnes concernées.

M. Claude-Alain Bugnon souhaite sincèrement remercier l'ancienne et la nouvelle Municipalité pour le travail accompli à la rue de la gare et au carrefour de la route de Chavornay car ces endroits étaient particulièrement dangereux.

M. Olivier Agassis propose au bureau du Conseil communal que des tables soient mises en place dès la prochaine séance afin que chacun puisse y déposer son ordinateur portable ou autre document utile. Le président en prend note.

M. Paul-Henri Duboux propose qu'un panneau d'affichage soit mis en place à la ressourcerie de la déchetterie pour informer lorsque des objets volumineux sont à donner. Ceci aurait pour but d'éviter un encombrement excessif de ce petit local et également d'éviter que des meubles pouvant encore servir soient mis au rebus. Le syndic approuve cette proposition et informe qu'une communication sera faite prochainement dans le bulletin communal.

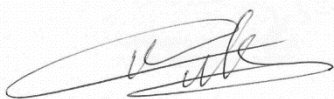
M. Claude-Alain Bugnon est du même avis que M. Olivier Agassis au sujet des tables et demande s'il serait également envisageable d'avoir du Wifi dans la grande salle. M. Julien Burnens explique que cela est en cours d'étude.

La parole n'étant plus demandée, le président adresse ses remerciements au bureau pour sa collaboration, principalement les scrutateurs qui ont œuvré pendant les dernières votations et la secrétaire pour son travail. Il annonce ensuite qu'une verrée sera offerte par la commune à l'issue de cette séance.

Le syndic profite de l'occasion pour remercier les conseillers pour les décisions prises ce soir ainsi que pour leur engagement. La présence de tous les conseillers est soulignée. Il souhaite également adresser ses remerciements au bureau du Conseil, notamment la secrétaire et le président. Ensuite, il remercie le personnel communal et tout particulièrement son équipe de municipalité qui est dévouée et serviable. Le syndic apprécie d'avoir une Municipalité de cet ordre. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une heureuse future année 2017.

Le président remercie le syndic et donne rendez-vous au mardi 14 mars 2017.

La séance est levée à 21h15



Norbert Oulevay
Président



Arianna Cauz
Secrétaire